



Province de Hainaut



NOTE DE SYNTHÈSE DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Date : Le jeudi 25 avril 2024

SÉANCE PUBLIQUE

RESSOURCES HUMAINES

- 1. Personnel communal - Désignation d'un agent constatateur en matière d'environnement - Décision**

Afin de désigner un agent constatateur, une employée communale a pu compléter une formation auprès de l'UVCW afin de s'occuper de la branche consacrée au bien-être animal mais également les infractions environnementales. Afin de lui permettre de dresser les constatations officiellement elle est appelée à prêter serment devant le Conseil communal puis devant le Tribunal de Première instance.

BUREAU TECHNIQUE

- 2. Certification de gestion forestière durable PEFC - Signature de la nouvelle charte**

Labellisation durable des forêts - La nouvelle charte PEFC proposée à la signature des communes et CPAS forestiers.

Pendant 20 ans, le DNF a assumé ce rôle pour les communes et CPAS certifiés.

Le Gouvernement wallon a souhaité que cette mission soit scindée de la gestion forestière (qui sera toujours assumée par le DNF) et a donc confié à Filière Bois Wallonie la mise en œuvre de la certification.

Le flambeau passe donc à **Filière Bois Wallonie**, organisme de référence du Gouvernement Wallon ayant pour objectif d'être le moteur de développement économique et durable de la filière bois dans son ensemble.

Cet organisme se chargera dorénavant de la mise en œuvre de la certification PEFC dont la réalisation des audits.

Le SPW - DNF assumera toujours sa mission de gestionnaire de bois soumis au régime forestier.

Les certificats actuels ne seront plus valides à partir du 07 juillet 2024

3. Domaine Privé - Convention à titre gratuit et précaire d'occupation de locaux du bien communal sis Grand Place 13 à 6460 CHIMAY au profit de l'asbl CHIMAY PROMOTION

Demande d'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble communal (copropriété) sis Grand Place 13 à CHIMAY par l'asbl Chimay Promotion.

Elle trouve sa justification par analyse du "Comité de Gestion de CHIMAY PROMOTION asbl" réunie en date du 20/02/2024.

Afin de conserver suffisamment de souplesse quant à l'avenir à réserver aux surfaces de bureaux ici visées, il est proposé au Conseil communal de permettre l'occupation par Chimay Promotion via une convention à titre précaire.

4. Reprise des équipements et aménagements à l'issue de projets de logements - Rue de la Poterie à FORGES - Acte de cession

La parcelle cadastrale sise à FORGES, Section B n°21f3 en nature de pâture d'après cadastre **-en réalité la voirie de desserte du lotissement SWL de la rue de la Poterie-** est aujourd'hui toujours la propriété de la SWL.

Or, en vertu du Code wallon de l'habitation durable (et son article 75), il y a obligation des communes en matière de reprise des voiries.

Le transfert n'ayant jamais eu lieu, il s'agit donc de faire le nécessaire pour que cette parcelle soit reprise en propriété par notre commune.

Il est proposé au Conseil de reprendre la propriété à titre gratuit via acte de cession (transfert de fonds) afin que la mutation cadastrale soit réalisée et opposable aux tiers.

5. Projet de CO SPORTING - Adaptation des clauses administratives - Ratification

Suite aux échanges par mails entre l'administration d'Infrasports, celle de la Ville de CHIMAY et l'auteur de Projet, il y a lieu d'adapter le modèle sur lequel les clauses administratives doivent être rédigées.

L'auteur de projets a adapté les clauses et celles-ci ont été approuvées au Collège du 10 avril 2024.

Il est proposé au conseil communal de ratifier ces modifications

6. Bail emphytéotique Ville de CHIMAY - AIGT (Chalon) - Accord sur mandats hypothécaires

Un bail emphytéotique a été signé entre la Ville de Chimay et la société coopérative AIGT sur un terrain à Chimay, au lieu-dit « Chalon ».

Cependant, les travaux d'extension du Chalon (par l'AIGT) doivent faire l'objet de financements complémentaires. Ces financements sont conditionnés par la prise de garanties sur le site du Chalon, à savoir des mandats hypothécaires.

L'AIGT va donc conférer à sa Banque (ING) et à l'organisme "Wallonie santé" des mandats hypothécaires sur le bail emphytéotique.

La Ville de Chimay, en tant que propriétaire du tréfonds, doit confirmer son accord sur les prises de mandats d'affectation hypothécaire moyennant signature d'une convention bilatérale " banque-ville" et " Wallonie santé - Ville" imposant des conditions particulières à la Ville.

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur les conventions.

7. SAINT REMY - Modification de voirie - Chemin N°13

Demande de modification de voirie (suppression partielle du chemin n°13) (Rue les Haies)

Dossier traité conformément au Décret du 06 février 2014 du Gouvernement wallon relatif à la voirie communale

Aucune remarque formulée à l'issue de l'enquête publique.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la demande.

8. SAINT REMY - Modification de voirie- Sentier N°37

Demande de modification de voirie (suppression partielle du sentier n°37) (près Rue les Haies). Le sentier n'existant manifestement plus depuis des années.

Dossier traité conformément au Décret du 06 février 2014 du Gouvernement wallon relatif à la voirie communale.

Aucune remarque formulée à l'issue de l'enquête publique.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la demande.

9. FORGES - Modification de voirie - Chemin n°1

Demande de modification de voirie (suppression partielle du chemin n°1) à Forges (Rue Griveleau)

La demande avait été initiée par les anciens propriétaires de l'habitation riveraine et pour lequel le Collège communal avait remis un accord de principe favorable en date du 05/02/2020.

Les nouveaux propriétaires du bien reprennent le dossier en cours et l'ont déposé de manière formelle.

Dossier traité conformément au Décret du 06 février 2014 du Gouvernement wallon relatif à la voirie communale.

Aucune remarque formulée à l'issue de l'enquête publique.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la demande.

AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT

10. Centre Culturel de CHIMAY - Remplacement de Monsieur Daniel VANDENAVENNE à l'Assemblée Générale

Suite à la désignation par le Conseil Provincial de Monsieur Daniel VANDENAVENNE en remplacement de Monsieur Benoit VAN DE WEGHE, démissionnaire, il convient de le remplacer à l'Assemblée générale de l'ASBL Centre Culturel de CHIMAY.

11. ASBL Conciliation Ethique - Renouvellement de la convention de collaboration pour la période 2024/2025

L'ASBL Conciliation éthique active sur notre territoire donnant satisfaction, il est proposé le renouvellement de la convention de collaboration entre la Ville de CHIMAY et l'ASBL Conciliation Éthique pour la période 2024/2025.

12. Intercommunale Sports et Loisirs du Sud Hainaut - Assemblée Générale extraordinaire du 2 mai 2024 - Approbation de l'ordre du Jour

Une Assemblée générale extraordinaire de l'Association Intercommunale Sports et Loisirs du Sud Hainaut se tiendra le 2 mai 2024.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position sur les points portés à l'ordre du jour, à savoir:

- 1. Constitution du bureau de l'Assemblée Générale – Nomination de 02 scrutateurs.**
- 2. Organe d'Administration : nomination d'un administrateur**
- 3. Acte authentique modifiant les statuts de l'Intercommunale « Sports & Loisirs » du Sud-Hainaut - Approbation**

Le Conseil communal est invité à approuver cet ordre du jour

13. IMIO - Assemblée Générale ordinaire - Le 28 mai 2024 - Approbation de l'ordre du jour

Une Assemblée générale ordinaire de l'Association Intercommunale IMIO se tiendra le 28 mai 2024.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position sur les points portés à l'ordre du jour, à savoir:

- 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023;**
- 2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;**
- 3. Décharge aux administrateurs;**
- 4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes;**

5. **Désignation d'un collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026;**
6. **Désignation d'un administrateur représentant les communes : candidature de Monsieur Gauthier LE BUSSY.**

Le Conseil communal est invité à approuver cet ordre du jour

14. Organisation de permanences décentralisées au sein du Centre Administratif les 1ers mardis du mois - Convention de collaboration entre la Ville de CHIMAY et le Département de l'Agence pour une Vie de Qualité - AVIQ

L'AVIQ est, en Belgique, seul le Service Public Fédéral (SPF) Sécurité sociale - Direction générale Personnes handicapées peut octroyer une reconnaissance du handicap.

De manière à proposer aux citoyens un service de proximité, la Ville de CHIMAY a décidé, en collaboration avec l'AVIQ, de mettre à disposition un local pour une permanence locale au sein de l'administration communale.

Il est proposé au Conseil Communal l'approbation d'une convention de collaboration entre la Ville de CHIMAY et le Service Public de Wallonie - Département de l'Agence pour une Vie de Qualité - "AVIQ" régissant les modalités organisationnelles des permanences organisées à 6460 CHIMAY 1x/mois.

15. Zone de Police de la Botte du HAINAUT – Installation de caméras de surveillance fixes temporaires sur l'entité – Extension du matériel – Demande d'autorisation - Approbation

En complément des caméras fixes permanentes installées, propose d'approuver l'installation et l'utilisation de 11 caméras de surveillance fixes temporaires sur le territoire de l'entité de CHIMAY (en lieu et place des 5 unités installées en 2019).

FINANCES - RECENSEMENT

16. Motion de soutien au monde agricole

Le collège propose l'adoption d'une motion de soutien au monde agricole.

PLAN DE COHÉSION SOCIALE

17. Plan de Cohésion Sociale - Rapports financiers de l'exercice 2023 (PCS, Article 20, énergie)

Comme tous les ans, le Conseil communal doit se positionner quant aux différents rapports financiers du Plan de Cohésion Sociale de CHIMAY pour l'année échue.

Il est donc proposé l'approbation du rapport général reprenant le subsidie énergie 2023 ainsi que le rapport spécifique concernant l'article 20.

BIBLIOTHÈQUE

18. CHIMAY - Bibliothèque communale - Introduction du Plan Quinquennal de Développement de la Lecture (P.Q.D.L.) en vue de l'obtention de la reconnaissance par la F.W.B - Ratification

FINANCES

19. CS FORGES - Aménagement d'un terrain de football synthétique sur le site de BOURLERS - Accord de principe

Le collège communal souhaite la création d'un terrain synthétique au bénéfice de tous les clubs de l'entité.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil communal de marquer un accord de principe sur la prise en charge, par la Ville, de la partie non subventionnée portant sur l'aménagement d'un terrain de football synthétique à BOURLERS par l'ASBL "Cercle Sportif de Forges", selon des modalités à définir ultérieurement et sous réserve de l'obtention, par l'ASBL, des subsides qu'elle aura sollicités.

Le projet est estimé à 800.000 € TVAC avec un subventionnement de 60%, soit 480.000 € (pouvant aller jusqu'à 65%).

20. Intercommunale "Sports et Loisirs du Sud-Hainaut" - Demande de douzièmes provisoires - Exercice 2024

Il est proposé au Conseil communal de verser à l'intercommunale "Sports et Loisirs du Sud-Hainaut" quatre douzièmes de la subvention inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2024, à savoir 66.666,67 €.

21. Création d'un co-sporting sur le site du circuit de CHIMAY - Convention relative au financement du projet - Partenariat Ville de CHIMAY - ASBL Circuit de CHIMAY- Approbation

Un projet de création d'un futur co-sporting avec le soutien de l'ASBL du Circuit de CHIMAY est en cours.

Le montant du projet est estimé à 3.980.000 € TVA avec une subvention d'Infrasports à hauteur de 70 %, soit 2.786.000 €.

Le projet ne doit avoir aucun impact financier pour la Ville de Chimay qui ne dispose pas de trésorerie suffisante pour avancer le montant de la subvention. Pour garantir ce fonctionnement une Convention de base est nécessaire.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention relative au financement du projet de co-sporting portant sur le partenariat entre la Ville de Chimay et l'ASBL Circuit de CHIMAY.

22. Territoire de chasse "Vaulx - Neufmaisons" - Adaptation de la superficie soumise à l'action de chasse - Décision

Suite à la création d'une zone d'accès libre autour de l'aire de bivouac aménagée sur le territoire de chasse de Vaulx-Neufmaisons, il est proposé d'en adapter la superficie soumise à l'exercice de la chasse.

23. Transformation de l'église Saint-Remy à SAINT-REMY en chapelle et fusion par absorption avec la fabrique d'église Saints Pierre et Paul à CHIMAY

La Fabrique d'Eglise de SAINT-REMY propose de transformer l'église de SAINT-REMY en Chapelle et de fusionner, par absorption, avec la Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Paul à CHIMAY.

Il est, en effet, difficile de recruter des bénévoles, difficile de réaliser les travaux nécessaires à l'église qui font l'objet d'un budget extraordinaire.

24. Déclassement de différents véhicules et outillages de la Ville de CHIMAY - Approbation

Considérant que certains véhicules de la Ville de CHIMAY se trouvant à l'ancienne laiterie à FORGES sont hors d'usage et que les outillages se situant dans les caves de l'école de promotion sociale de CHIMAY sont vétustes ou non conformes au code du bien-être au travail, il est proposé au conseil communal de les déclasser.

25. A.I.E.S.H. - Garantie d'emprunt destinée au financement du rachat du réseau de distribution d'électricité de la Ville de COUVIN - CBC Banque - Décision

En complément du point précédent. L'AIESH ayant du souscrire pour son opération auprès de 2 banques. Il est proposé au Conseil communal de se porter caution solidaire envers CBC Banque SA pour un montant maximum de EUR 935.503,73, en capital et intérêts, et ce, dans le cadre de l'opération de EUR 4.000.000 contractée par AIESH SCRL.

26. A.I.E.S.H. - Garantie d'emprunt destinée au financement du rachat du réseau de distribution d'électricité de la Ville de COUVIN - Belfius Banque - Décision

Il est proposé au Conseil communal de se porter irrévocablement et inconditionnellement caution solidaire envers Belfius Banque pour le remboursement de tous les montants qui seraient dus par l'AIESH en vertu du crédit tant en capital qu'en intérêts (intérêts moratoires inclus), commission de réservation, frais et accessoires, proportionnellement à la part garantie qui lui est dévolue, soit une part de 467.751,87 EUR, correspondant à 23,39% de l'emprunt global de 2.000.000,00 EUR.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS

27. BAILEUX - Construction d'un complexe scolaire - Approbation des conditions et du mode de passation

Le marché concerne la construction d'un nouveau complexe scolaire (maternelle et primaire) à BAILEUX en remplacement et regroupement de 3 implantations distinctes.

Le Conseil Communal est invité à approuver le cahier des charges N° 2024-031 relatif au marché "BAILEUX - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SCOLAIRE" établi par l'auteur de projet GROUPEMENT ARTER + CARRE 7.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 2.270.735,54 € hors TVA ou 2.747.590,00 €, 21% TVA comprise.

Il est proposé de passer le marché par procédure ouverte.

28. Travaux de voirie - Exercice 2024 - Réfection de la rue de la Poterie à FORGES

Le montant estimé de ce marché s'élève à 150.951,23 € hors TVA ou 182.651,00 €, 21% TVA comprise.

Vu que le montant estimé de ce marché est supérieur au seuil de 143.000,00 € et que la procédure négociée sans publication préalable ne peut dès lors s'appliquer, il est proposé au conseil communal :

- D'annuler la délibération du Conseil communal du 15 février 2024 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation de ce marché (procédure négociée sans publication préalable).

- D' approuver le cahier des charges modifié N° 2024-004 relatif au marché “Travaux de voirie - Exercice 2024 - Réfection de la rue de la Poterie à FORGES” établi par le Service Finances.

Il est proposé au Conseil de réaliser un marché public par procédure ouverte.

29. Achat tarmac à chaud pour l'année 2024 - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges N° 2024-030 relatif au marché “Achat tarmac à chaud pour l'année 2024 (Quantité présumée de +/- 400 tonnes)”.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 42.975,21 € hors TVA ou 52.000,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est passé procédure négociée sans publication préalable.

RÉGIE DES EAUX

30. Régie Communale des Eaux - Désaffectation des soldes d'emprunts

Désaffectation des soldes d'emprunts de la Régie Communale des Eaux de la Ville de Chimay :

Attendu que différents emprunts contractés par la Régie Communale des Eaux de la Ville de Chimay auprès de BELFIUS BANQUE, dont la liste est reprise ci-dessous, présentent un solde disponible après le paiement des dépenses en vue desquelles ils ont été contractés ;

1. E.1013 (BE21091336577703) : 1.781,71 €
2. E.1015 (BE05091337545275) : 13.874,23 €
3. E.1017 (BE4809337676227) : 277,85 €

Il est proposé au conseil communal :

Les sommes sans emploi sur les emprunts repris à l'énumération ci-dessous sont désaffectées de leur destination originale et peuvent être réaffectées au paiement des dépenses prévues au service extraordinaire du budget 2024 de la Régie Communale des Eaux.

Ces montants seront réutilisés au paiement des dépenses dans les limites des crédits budgétaires prévus à leur affectation soit :

1. E.1013 (BE21091336577703) : 1.781,71 €
2. E.1015 (BE05091337545275) : 13.874,23 €
3. E.1017 (BE4809337676227) : 277,85 €